



Présentation de la journée Luca Pacioli sur les pratiques comptables et financières : Vigne, vin, finance et comptabilité -un sacrilège ?

Yves Estrade, Henri Koulayom

► To cite this version:

Yves Estrade, Henri Koulayom. Présentation de la journée Luca Pacioli sur les pratiques comptables et financières : Vigne, vin, finance et comptabilité -un sacrilège ?. La Revue du Financier, 2009, Des pratiques comptables et financières dans le domaine viti-vinicole Vigne., No 176 (p. 10-16). hal-01149142

HAL Id: hal-01149142

<https://auf.hal.science/hal-01149142>

Submitted on 6 May 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Présentation de la journée Luca Pacioli sur les pratiques comptables et financières : Vigne, vin, finance et comptabilité - un sacrilège ?

	
Yves Estrade Professeur senior de Finance à BEM Doctorat gestion Bordeaux I, M Sc Finance Sherbrooke, ESC Bordeaux Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes yves.estrade@bem.edu	Henri Koulayom Professeur de Finance à BEM Doctorat Sciences de Gestion Dauphine Responsable du Pôle académique Pilotage et gestion des organisations henri.koulayom@bem.edu

BEM Bordeaux Management School, organise chaque année la journée "Luca Pacioli" (<http://www.pacioli-ifrs.bem.edu/>) en partenariat avec l'Ordre des Experts Comptables de la Région Aquitaine, Price Waterhouse Coopers et l'Institut Français des Administrateurs. Cet événement réunit des professionnels et des enseignants-chercheurs. Il s'articule autour d'ateliers sur les récents développements des pratiques comptables et financières des entreprises et notamment sur l'influence de l'application des normes IFRS depuis le 1 janvier 2005, date d'entrée en vigueur de l'obligation faite aux entreprises cotées de s'y référer. Au-delà de cette dernière préoccupation, chaque journée est l'occasion de rappeler un des piliers de l'identité de BEM qui est le principe de responsabilité globale lequel est une réalité présente dans nos enseignements et influence autant que faire ce peut nos choix de projets. Ce concept n'est pas forcément lié qu'à des considérations pénales. Il est aussi et surtout directement lié aux notions de développement durable, d'éthique, de solidarité, de compassion, de transparence financière, de satisfaction du consommateur, de prise en compte de l'environnement, de bonne gouvernance, de santé et sécurité au travail, d'engagement dans la communauté, de valorisation des ressources humaines et de respect des droits humains.

Quand le groupe E.S.C. Bordeaux créé en 2000 une formation commerciale haut de gamme dans le vin, le Wine International Network MBA (<http://www.bem.edu/fr/Formations/MBA/Wine-MBA/Edito-Wine-MBA>), la notoriété de Bordeaux lui permet de nouer des partenariats fructueux avec les plus grandes universités californiennes, Australiennes, Japonaises et Chiliennes. BEM, de part ses compétences et sa situation privilégiée avec la mise en place récemment d'un nouveau Mastère de Management des Vins et des Spiritueux (<http://www.bem.edu/fr/Formations/Mastères-spécialisés-MSc/Management-des-Vins-et-Spiritueux-MVS/Edito-MVS>), se devait de jeter les bases de la recherche dans le domaine vitivinicole en commençant par un état des lieux.

C'est dans cet esprit que pour sa 2^{ème} édition, BEM consacre la Journée Luca Pacioli "aux pratiques comptables et financières dans le domaine viti-vinicole" avec le concours de l'ISVV (Institut des Sciences de la Vigne et du Vin). Oser parler de "Vigne, vin, finance et comptabilité est-il un sacrilège dans ce monde de secret et de luxure à la limite de l'acte politique ? C'est là tout l'enjeu de cette manifestation qui met simplement en exergue les tenants et les aboutissants de l'utilité d'une recherche utile dans ce domaine. Comprendre les spécificités du secteur viti-vinicole et ses enjeux, faire l'état de la recherche en Finance et découvrir de nouvelles pistes de recherche sont les objectifs de ce dossier spécial qui présente les contributions suivantes :

- Patrick Senicourt : "Filière vins : des structures et des performances financières des trois terroirs français de référence (Bordeaux, Bourgogne et Champagne)".
- Adeline Ugaglia : "Pratiques de comptabilité analytique en viticulture : des coûts de production au coût des pratiques environnementales".
- Jean-François Regnard : " Le négoce Bordelais : tempête dans les bouteilles de vin ?".
- Pierre Gruson : "Les marchés à terme du vin".
- Henri Koulayom : "Les perspectives de recherche en comptabilité et en finance dans les entreprises du secteur viti-vinicole en France".

I - Bordeaux et son vin

Apparu depuis plus de huit milles ans, le vin, nectar ou non des dieux, illustre les changements culturels, le commerce, les progrès techniques et les évolutions sociales (JOHNSON, 1989). "*La promotion des vins de Bordeaux est une remarquable réussite, ostensiblement affichée dans la pierre des hôtels et monuments de la ville. On peut la faire commencer au XIII^{ème} siècle lorsque producteurs et négociants parviennent à réguler à leur profit les approvisionnements du marché d'exportation ("privilège de Bordeaux"). Puis, ils savent saisir, au XVII^{ème} siècle, l'opportunité d'un changement de goût des consommateurs anglais, privilégiés de la naissance et de la fortune, en leur proposant un produit rare, donc cher et précieux. L'amélioration résolue de la qualité du vin est venue ensuite et le savoir-faire du producteur médocain s'est accompagné d'un efficace faire-savoir (XVIII^{ème} siècle). Il restera à prolonger, protéger et diversifier, par une subtile hiérarchie interne des crus, cette précieuse rente de situation (XIX^{ème} et XX^{ème} siècle). Jusqu'à quand ?*" (GARRIER 1998, p.152).

"*Envisagée à travers sa longue histoire, la société bordelaise dominante frappe surtout par son extraordinaire faculté d'assimilation. D'autant qu'il ne s'agit pas de perdre les affaires de vue.*" Pierre VEILLETET (Géo, 10/84)¹. La greffe qui permet d'insérer sur un arbre une partie d'un autre pour en développer le caractère est une pratique courante en bordelais. Que serait Bordeaux sans ce métissage permanent, historique et particulièrement important dans le monde des affaires. Le jeune irlandais Abraham LAWTON débarqua en 1739 à l'âge de 23 ans à Bordeaux, alors un des premiers ports du monde, pour fonder une "*famille qui a écrit les plus jolies pages de l'épopée du commerce du vin*" selon la formule de Didier TERS. D'autres irlandais (JOHNSTON, MAXWELL, BARTON) se joignirent aux négociants d'origine germanique (CRUSE, KRESSMANN, SCHYLER) contribuant à peupler les Chartrons. A une autre époque, les corréziens (MOUEIX, JANOUEIX, etc.) firent leur place notamment en Libournais².

¹ Voir VEILLETET (1997).

² Voir GAUTIER (1992), TERS (1993), VIDAL (2001), VIGREUX et WOLIKOV (2001).

Le vin "*aliment*" qui évitait les dangers de l'eau souvent non potable laisse place au "*vin plaisir*" à la manière de Dionysos³ et de Bacchus⁴. La grande distribution prend une place de plus en plus grande dans la commercialisation des vins avec les foires aux vins. Globalement, la concurrence de nouveaux pays producteurs se fait d'autant plus forte que les prix des vins français sont à la hausse. VINEXPO, l'incontournable rendez-vous des professionnels du vin du monde entier a lieu à Bordeaux tous les deux ans avec un succès qui ne se dément pas. Tous les vins du monde y sont représentés, symbole d'ouverture internationale tout en s'imposant comme capitale du vin. Pourtant à sa création en 1981, tous n'y ont pas cru.

Aujourd'hui, dans un contexte de plus forte compétition, la création de l'ISVV a une vocation triple : associer la recherche, l'enseignement et le transfert de technologies au service de la filière vitivinicole bordelaise mais aussi nationale et internationale tout en intégrant les sciences humaines et sociales. Il est en effet très important pour la filière de comprendre le fonctionnement économique, financier et comptable des entreprises vitivinicoles. La filière subit des changements majeurs d'ordre économique, législatif et climatique ; ce qui conduit certaines entreprises à s'interroger sur l'impact que peut avoir la mise en place de la viticulture durable. Dans la mesure où ce marché orienté par l'offre est en train d'aller vers un marché tenu par la demande du fait de la forte concurrence liée aux "nouveaux" pays producteurs tels que l'Australie, les USA, l'Afrique du Sud etc., la filière doit s'adapter à de nouvelles pratiques de conquêtes des marchés.

II - Comprendre la filière du vin, les états financiers et les performances financières des exploitations

De la vigne au consommateur, en passant par les chais et la mise en bouteilles, la filière vitivinicole comprend deux principaux acteurs aux préoccupations très différentes.

- Le viticulteur : Propriétaire ou fermier, l'exploitant se consacre à la production du vin et sa vinification. Très dépendant de la climatologie et des contraintes techniques ou réglementaires, il élabore le meilleur produit selon ses critères. Ses chais contiennent une ou deux récoltes. Au XVIII^{ème} siècle, pour les grands crus bordelais, avec le développement du marché anglais, "la viticulture féodale de rente foncière cède donc la place à une viticulture commerciale de rentabilité." (GARRIER, 1998).
- Le négoce : à l'écoute des marchés (l'International, la grande distribution, les restaurants, les cavistes, etc.), le négociant assure 70 % de la commercialisation des vins. Le courtier en vin, simple intermédiaire, met en relation les producteurs avec les négociants ou marchands en gros en vue d'établir un contrat et d'en garantir l'exécution. Il n'encaisse que des commissions. Le négociant, lui, achète le vin. Marchand en gros de vins, il peut accomplir plusieurs activités par delà la fonction commerciale. Souvent embouteilleur et expéditeur, il peut aussi assurer l'élevage du vin et même développer leur propre marque avec de réels succès commerciaux, (Malesan, Baron de Lestac, etc.)
 - o Le négoce vinificateur en Bordelais, contrairement à la Champagne, – l'achat de vendanges par le négociant reste marginal.
 - o Le négoce distributeur qui se limite à la commercialisation des bouteilles représente 42 % des achats de vins.

³ Dieu de la vigne et du vin et de ses plaisirs conséquents dans la mythologie grecque (VASET 1995).

⁴ Dieu Romain de la vigne et du vin et de ses plaisirs conséquents (Le GRIS 1995).

- o Le négociant éleveur achète au producteur le vin en vrac après vinification pour l'élever et le tirer dans ses chais (46 % des achats) ou seulement le tirer – le « rendu mise » (12 % des achats)

Qu'il soit viticulteur ou négociant, le financier ne doit jamais oublier que le Vin de Bordeaux est d'abord un patrimoine qui peut prendre de la valeur avec le temps. Cette valorisation du stock peut bénéficier soit à l'un soit à l'autre selon le contrat de vente du vin.

Le financement des stocks avant commercialisation représente pour le négoce plus de 75 % des encours financiers.

Dans cette filière, l'élaboration des états financiers des entreprises viti-vinicoles couvrant toute la filière (viticulture, vinification, commerce, activités financières) est régie par le plan comptable 99 (règlement du CRC 99-03) d'une part et d'autre part par la plan comptable agricole (PCGA)⁵. Avec l'avènement des normes IFRS, les entreprises faisant appel public à l'épargne doivent présenter leurs états financiers consolidés suivant les normes IFRS depuis le 1 janvier 2005 (règlement du Parlement et du Conseil Européens du 19 juillet 2002- CE n°1606/2002)⁶. Partant, les groupes internationaux cotés sont soumis à ces normes notamment au travers de l'IAS 41 sur l'agriculture, l'IAS 2 sur Stocks, l'IAS 18 sur les Produits des activités ordinaires, l'IAS 17 sur les Contrats de location, l'IAS 38 sur les immobilisations incorporelles, l'IAS 39 sur les Instruments financiers : comptabilisation et évaluation et l'IFRS 7 sur les Instruments financiers : informations à fournir.

L'IAS 41 présente les méthodes de comptabilisation relatives aux processus de transformations des actifs biologiques en produits agricoles et d'autres "actifs biologiques". L'activité agricole couvre les actifs biologiques (plantes, arbres, moutons, bovins, porcs, vigne, animaux vivants, etc.), les produits agricoles (raisin, lait, carcasses, fruits cueillis, feuille, laine, etc.) et la transformation des produits agricoles (tapis, bois, thé, vêtement, fil, vin, saucisses, fruit transformé, etc.). L'insistance de cette réglementation sur le principe de la juste valeur dans les normes IFRS, mais aussi progressivement dans le droit national, introduit dans le domaine viti-vinicole des considérations nouvelles au-delà du sacro-saint principe du coût historique. Suivant l'IAS 32 (art. 5) et l'IAS 41 (art. 8 et 9), la juste valeur est le prix auquel un actif pourrait être échangé ou un passif payé entre deux parties indépendantes n'ayant aucun lien entre elles. Ce concept implique la valorisation d'actifs et de passifs sur la base d'estimation à la valeur de marché et à la valeur d'utilité par actualisation des flux de trésorerie futures.

Pour observer le comportement financier des entreprises de la filière, il y a lieu de tenir compte de ces spécificités. Dans son dernier ouvrage MORA (2007) décrit les tendances des marchés du vin en pleine mutation et leurs conséquences financières. Plus généralement, il apparaît que les grandes structures dites "leaders" avec un chiffre d'affaires de plusieurs millions d'euros sont moins exposées à la crise financière qui sévit que les petites structures dites "dans le peloton" avec moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Les premières retirent davantage de profits à l'export que les secondes. La contribution de **Patrick SENICOURT** se positionne ainsi dans ce schéma de pensée en distinguant 3 secteurs : viticulture, vinification et commerce de gros de boissons. Sur la base de l'analyse de trois zones productrices prestigieuses de référence sur la période 1998-2006 (Aquitaine, Bourgogne, Champagne-Ardenne), il passe en revue les principaux ratios financiers caractéristiques des entreprises vitivinicoles en général et tire des indicateurs qui témoignent d'une certaine hiérarchisation des performances financières au niveau de chaque zone. C'est ainsi qu'à partir du score moyen des entreprises quelque soit le secteur, il relève le fait que celles de la région Aquitaine ont vu globalement leurs risques de vulnérabilité de croître.

⁵ Voir LEJET et ARNOLD (1998).

⁶ Voir DOSSIER SPECIAL (2006).

Dans un environnement de crise, la contribution de **Jean-François REGNARD**, propose une analyse financière ciblée sur un échantillon de 97 entreprises du négoce Bordelais et prend la mesure des liens et des transferts de profit entre négociants et producteurs. La structure caractéristique du bilan démontre à suffisance un faible niveau de la valeur des immobilisations à hauteur de 1/8 avec des faibles marges brutes et valeur ajoutée. La tempête dans les bouteilles de vin est-elle de passage ?

III - Une comptabilité analytique d'exploitation adaptée à la prise de décision.

La comptabilité analytique d'exploitation viticole s'avère souvent peu représentative de la réalité économique. En effet, d'importants stocks⁷ évalués en prix de revient peuvent cacher de très importants potentiels de bénéfices qui n'apparaîtront qu'à la vente du vin. Se garder de tels stocks peut faire office de réserves de propre assureur en cas de période difficile (Gel, faible production, etc.). Inversement, une faible récolte liée aux variables climatiques, comme celle de 2008, renchérit le coût du stock (répartition des coûts de production sur de moindres volumes compte tenu des contraintes réglementaires concernant notamment les surfaces et les rendements) mais ne laisse pas apparaître dans les comptes la faible marge réalisable à la vente. En matière de sous-activité c'est-à-dire lorsqu'il existe un écart entre la capacité de production théorique et la production réelle, la question consiste à s'interroger sur la prise en compte de ces charges de sous-activité pour la valorisation des stocks des entreprises viticoles ; une intégration serait possible pour les entités appliquant le PCG agricole.

Plus généralement, le processus de calcul du coût de revient se conçoit à partir de l'activité viticole (vigne, récolte, etc.) jusqu'à la commercialisation, en passant par les phases de vinification (élevage, etc.), de vieillissement, d'habillage, de mise en bouteille et de stockage avec la possibilité de mettre en évidence les différents objets de coût (clients, canaux de distribution, prix de ventes, etc.). La contribution d'**Adeline UGAGLIA** est relative à la présentation de pratiques de comptabilité analytique en viticulture en prenant en compte les considérations d'ordre environnemental liées à une démarche de développement durable de plus en plus prégnante. S'agissant du calcul du coût de production, si l'analyse des coûts à base d'activités dite méthode "ABC" (Activity Based Costing)⁸ est de plus en plus utilisée eu égard à d'autres types d'analyse des coûts classiques (méthode des coûts complets, des coûts directs, statistiques, etc.)⁹ dans ce domaine, elle semble être limitée quant à l'évaluation de l'impact économique d'un changement de pratiques ; ce qui permet de relancer l'idée de la conception d'un modèle de comptabilité de gestion viticole dans un contexte de respect de l'environnement.

⁷ Les règles relatives à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des stocks ont été modifiées par le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 inscrit dans le PCG 99-03. D'après le PCG, un stock est un actif. *"Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs"*. Un stock est *"détenu pour être vendu dans le cours normal de l'activité, ou en cours de production pour une telle vente, ou destiné à être consommé dans le processus de production ou de prestation de services, sous forme de matières premières ou de fournitures"*. A la date d'entrée dans le patrimoine, les stocks acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, les stocks produits par l'entité à leur coût de production, les stocks acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale, les stocks acquis par voie d'échange à leur valeur vénale.

⁸ Voir JOHNSON et KAPLAN (1987) et COOPER et KAPLAN (1988).

⁹ BOUQUIN (2006).

IV - Le vin et la finance de marché : primeurs et Winefex

De plus, l'histoire du vin est marquée par les maladies et les guerres qui ferment les marchés d'exportation. La pyrale dès 1837, puis l'oïdium vers 1855 et le mildiou en 1878 font souffrir le vignoble français¹⁰. Le Phylloxéra à partir de 1963 détruit non seulement les récoltes mais aussi la vigne. Aujourd'hui, les innovations technologiques, le suivi œnologique et de lourds investissements ont permis de mieux maîtriser ce risque¹¹. Les ventes en primeurs¹² représentent un usage particulier sur les places de Bordeaux et de Beaune. Elles s'appliquent aux grands vins particulièrement aptes au vieillissement dont la livraison ne peut se faire qu'après plusieurs années d'élevage. Le producteur s'assure ainsi une vente certaine avec un financement sûr. Le négoce profite d'une certitude d'approvisionnement et de conditions de prix exclusive. C'est donc un marché à livraison différée. *Il ne représente que 5 % du marché en volume mais 20 % du chiffre d'affaires total de la filière.*

Le négoce assume non seulement la fonction commerciale mais il joue aussi sur les variations du marché¹³. Avec ses stocks et ses contrats de primeurs, il supporte le risque de variation de prix. En cas d'évolution défavorable, il devra faire supporter à d'autres opérations commerciales la perte ainsi constatée. Dans l'exemple sur le risque de change, accepteriez-vous de payer plus cher vos produits parce que le vendeur n'a pas su se couvrir pour des opérations avec l'étranger ? Faire supporter le poids de la récolte 1997 aux autres récoltes revient à en augmenter le prix de façon économiquement anormale. Le prix en devient trop élevé.

La contribution de **Pierre GRUSON**, nous rappelle qu'en septembre 2000, un premier marché à terme du vin était lancé en France : WINEFEX. Sans doute mal-né, il fut rejeté par les professionnels du vin. Mais la concurrence des vins du nouveau monde s'exerce aussi sous cet aspect : les vins d'Afrique du Sud pourraient servir de support à un contrat négocié sur un marché à terme réglementé. Ce projet va sans aucun doute relancer la question de l'existence d'une telle structure en France, là où la profession avait rejeté en bloc le projet parisien il y a quelques années.

V - Filière vin - La recherche en finance et en comptabilité : constats et perspectives

La contribution d'**Henri KOULAYOM**, nous propose un recensement des grandes problématiques et un bilan des principales publications en France au travers de différentes sources bibliographiques, en les décomposant suivant les grands paradigmes de recherche en comptabilité et en finance. Cet exercice est la preuve de la pénurie de travaux de recherche théoriques et académiques sur ces thèmes. Doit-on penser que l'allergie des producteurs et des négociants à toute immixtion dans un domaine où l'information est sacrée, a nuit au démarrage de toute grande initiative dans ce domaine ?

Avec le développement sans précédent des marchés financiers au cours de ces dernières décennies, les vagues successives de fusion-acquisition n'ont pas manqué dans ce secteur vitivinicole. En ce qui concerne les mutations des structures de production, elles ont permis à des groupes de se constituer en pôles de compétence et de se recentrer autour des métiers du vin, ou bien encore de se diversifier en élargissant leurs gammes d'activité. La plus grande

¹⁰ LAVAL (1935), LAVAUD (2003).

¹¹ ESTRADÉ et GRUSON (2001).

¹² Voir Publications C.I.V.B.

¹³ BANQUE DE FRANCE (2000).

ouverture du secteur couplée à une forte concurrence extérieure, rendent aujourd'hui nécessaire une meilleure connaissance du comportement des entreprises viti-vinicoles en matière de financement, d'investissement, d'évaluation, de comptabilisation, etc. et ce, afin de permettre aux entreprises de mieux orienter leurs décisions financières et aux pouvoirs publics de sceller des politiques de financement et réglementaires plus proches des réalités économiques. En fin de compte, appliquer aux entreprises de cette filière les théories, les outils et les méthodes comptables et financières renouvelés permet d'envisager un programme de recherche cohérent et spécifique au secteur en recoupant les grandes hypothèses traitées dans un cas général. Or donc, Vigne, vin, finance et comptabilité en 2008, est-ce un sacrilège ? Certainement pas !

Bibliographie

- BANQUE DE FRANCE, *"Le négoce des vins en Gironde : année 1999"*, Collection Tendances Régionales, Aquitaine, Editions Banque de France, 2000.
- BERGEON, Sacha, *Analyse financière du négoce vinicole bordelais et cotation banque de France*, Rapport de stage ESC FINANCE 2007
- BOUQUIN (H.), *Comptabilité de gestion*, 4^{ème} édition, Economica, 2006.
- C.I.V.B., *"Marché des Vins de Bordeaux: commercialisation et bilan campagne"*, Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux C.I.V.B., Service économie et études, Publication C.I.V.B.
- COOPER (R.) et KAPLAN (R.S.), « Measure costs right: make the right decisions », *Harvard Business Review*, September-October, p. 93-103, 1988.
- DOSSIER SPECIAL, "La norme IAS 41 sur l'agriculture et son application en viticulture", *Revue Française de Comptabilité*, n°387, avril 2006, p.26-37.
- ESTRADE (Y) et GRUSON (P.), "Winefex : opportunité à saisir ou horreur économique", *Connaissances et Action*, BEM, février 2001.
- GAUTIER (J.-F.), *Histoire du VIN*, Editions Presses Universitaires de France, 1992, Collection Que sais je ? n°2676,
- GARRIER (G.), *Histoire sociale et culturelle du VIN*, Editions Larousse, 1998, Collection In extenso
- JOHNSON (H.), *Une histoire mondiale du vin : De l'Antiquité à nos jours*, Hachette, 1989.
- JOHNSON (H.T.) et KAPLAN (R.S.), *Relevance Lost: The Rise and Fall of Management Accounting Systems*, Harvard Business School Press, 1987.
- LAVAL (M-L.), *Le vin dans l'histoire de France*, Paris : D. DESCHENES éditeur, 1935.
- LAVAUD (S.), *Bordeaux et le vin au Moyen Âge : Essor d'une civilisation*, les Editions Sud Ouest, 2003, 224 p.
- Le GRIS (M.), *Dionysos crucifié : Essai sur le goût du vin à l'heure de sa production industrielle*, les Editions Syllepse, 1999, 174 p.
- LEJET (G.) et ARNOLD (P.), *La comptabilité agricole*, Tec & Doc, Lavoisier Édition : 1998, 3e éd., 280 p.
- MORA (P.), *Le commerce du vin : Panorama et perspectives*, Dunod – LSA, 2007.
- ROY, Benjamin, *Etude du marché viticole et Analyse financière d'une exploitation dans la région bordelaise*, Rapport de stage ESC FINANCE 2007-2008
- TERS (D.), "Notre vin : comment il s'achète et il se vend ?" *SUD OUEST, les Dossiers du quotidien*, juin 1993.
- VASET (D.), *Vénus & Bacchus*, Mollat Editeur, 1995, 80 p.
- VEILLETET (P.), *Le vin, leçon de choses*, Arléa éditions (1994), coll. Arléa poche, 1997, 192 p.
- VIDAL (P.), *Histoire de la vigne et du vin dans le monde, XIXe-XXe*, Editions Féret, Coll. "Connaissance du monde du vin", 2001, 176 p.
- VIGREUX (J.), WOLIKOV (S.) (dir.), *Vignes, Vins et pouvoirs*, Presses Universitaires de Dijon, octobre 2002, 153 pages.